Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025116-DE

*Département d'Ille et Vilaine*
*Arrondissement de Rennes*
*Canton de Rennes Sud-Ouest*

***VILLE DE***
***SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE***

***EXTRAIT***
***du registre des délibérations***
***du CONSEIL MUNICIPAL***
***du 15 décembre 2025***

Date de la convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, Mme BASLÉ, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL (arrivée à 19h03), Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LUCAS, M DEIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M LLAVORI, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (3) : Mme FRIOT a donné procuration à Mme BASLÉ.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M RAVAUDET.
M COLLONGE a donné procuration à M CHEMIN.

M SIMON a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2025.116 Convention de mise en réserve d'un étang au lieu-dit « La Petite Pérelle » conclue entre Rennes Métropole et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Résiliation – Avenant – Approbation – Autorisation de signature – Acquisitions foncières (parcelles AP n°59, 60 et 63)**
Elue en charge du rapport : Mme Billard

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **VU** la délibération n°2013.080 en date du 1er juillet 2013 approuvant la signature d'une convention de mise en réserve d'un étang au lieu-dit « La Petite Pérelle » dans le cadre du Programme d'Action Foncière de Rennes Métropole ;
- **VU** la délibération n°2014.183 en date du 27 novembre 2014 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention précitée ;
- **VU** la convention de mise en réserve n°13C0794 en date du 18 novembre 2013 et son avenant n°1 ;
- **VU** le projet d'avenant à la convention ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Fabienne Billard, Adjointe à l'urbanisme ;
- **VU** l'avis de la Commission Transition Urbaine et Ecologique en date du 09 décembre 2025 ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification à celle-ci ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser une acquisition.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025116-DE

**Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuve les termes de l'avenant à la convention de mise en réserve d'un étang au lieu-dit « La Petite Pérelle » conclue entre Rennes Métropole et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande avec pour objet de la résilier ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant ;**
- **Décide l'acquisition, à titre gratuit, de trois parcelles cadastrées AP n°59, 60 et 63 (lieu-dit « La Petite Pérelle ») ;**
- **Dit que l'acte sera établi en la forme notariée ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer l'acte authentique et tout complément s'y rapportant ;**
- **Dit que les frais liés à cette mutation foncière seront pris en charge par Rennes Métropole.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote ..... 0
Conseillers présents lors du vote ..... 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 22
Votes Pour..... 22
Contre ..... 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 décembre 2025

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Luc SIMON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 19/12/2025
Par le service affaires générales